

DECISIONS INDIVIDUELLES

ARRETES, DECISIONS ET AVIS

MINISTERE DU COMMERCE

Arrêté du 12 Joumada Ethania 1427 correspondant au 8 juillet 2006 rendant obligatoire la méthode de détermination de la teneur de l'azote basique volatil total dans les produits de la pêche.

— — — —

Le ministre du commerce,

Vu le décret présidentiel n° 06-176 du 27 Rabie Ethani 1427 correspondant au 25 mai 2006 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 90-39 du 30 janvier 1990, modifié et complété, relatif au contrôle de la qualité et à la répression des fraudes ;

Vu le décret exécutif n° 02-453 du 17 Chaoual 1423 correspondant au 21 décembre 2002 fixant les attributions du ministre du commerce ;

Vu le décret exécutif n° 04-189 du 19 Joumada El Oula 1425 correspondant au 7 juillet 2004 fixant les mesures d'hygiène et de salubrité applicables aux produits de la pêche et de l'aquaculture ;

Arrête :

Article 1er. — En application des dispositions de l'article 19 du décret exécutif n° 90-39 du 30 janvier 1990, modifié et complété, susvisé, le présent arrêté a pour objet de rendre obligatoire la méthode de détermination de la teneur de l'azote basique volatil total dans les produits de la pêche.

Art. 2. — Pour la détermination de la teneur de l'azote basique volatil total dans les produits de la pêche, les laboratoires du contrôle de la qualité et de la répression des fraudes et les laboratoires agréés à cet effet doivent employer la méthode décrite en annexe.

Cette méthode doit être également utilisée par le laboratoire lorsqu'une expertise est ordonnée.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 12 Joumada Ethania 1427 correspondant au 8 juillet 2006.

Lachemi DJAABOUBE.

ANNEXE

**METHODE DE DETERMINATION
DE LA TENEUR EN AZOTE BASIQUE VOLATIL
TOTAL DANS LES PRODUITS DE LA PECHE**

1. DEFINITION

La dénomination Azote Basique Volatil Total (ABVT) s'applique à l'ensemble formé par l'ammoniac et les amines volatils.

La quantité d'ABVT est, pour une denrée, directement fonction du niveau de sa dégradation protéique.

2. PRINCIPE DE DOSAGE :

L'ABVT déplacé par le carbonate de lithium (base faible n'hydrolysant ni l'urée, ni les protides et acides aminés) est entraîné par la vapeur d'eau. Le distillat est titré par l'acide sulfurique.

3. MATERIEL

- ballon Pyrex de 500 ml ;
- réfrigérant ;
- système de raccordement à tube de réfrigérant droit ;
- bécher de 100 ml.

L'expérience montre qu'il y a intérêt à utiliser un montage avec rodages sphériques maintenus par pinces, qui se démontent facilement même à chaud et assurent une étanchéité suffisante.

4. REACTIFS

4.1 Eau fraîchement distillée.

4.2 Silicone Rhodorsil (antimousse). (*)

4.3 Ferrocyanure de potassium à 15 % dans l'eau.

4.4 Acétate de zinc à 30 % dans l'eau.

4.5 Solution de phénol-phtaléine à 2 % dans l'alcool à 90°.

4.6 Solution de carbonate de lithium à saturation (environ 8 %).

4.7 Solution aqueuse d'alizarine sulfonate de sodium à 0,5%.

4.8 Solution 0,1 N d'acide sulfurique.

5. MODE OPERATOIRE

Peser 10 g du produit à analyser. S'il s'agit d'un produit ayant séjourné dans l'huile (sardines en boîtes) ou dans un liquide (thon au naturel) avoir soin de l'essorer entre des feuilles de papier filtre.

— mettre dans un flacon cylindrique de 250 ml (à large ouverture) avec 50 ml d'eau distillée ;

— broyer avec un mixer rapide ;

— verser le broyat dans le ballon de l'appareil à distiller ;

— rincer le flacon et la tige du broyeur avec 50 ml d'eau.

Verser les eaux de rinçage dans le ballon. Puis ajouter successivement en agitant chaque fois

— 3 gouttes de Rhodorsil ;

— 1 ml de solution de ferrocyanure de potassium ;

— 1 ml de solution d'acétate de zinc ;

— 5 gouttes de solution de phénol-phtaléine ;

— 20 ml de solution de carbonate de lithium.

Cette dernière adjonction s'accompagne d'un virage au rouge franc de la phénol-phtaléine.

Relier aussitôt le ballon au réfrigérant descendant dont l'extrémité aboutira dans un bécher de 100 ml contenant 20 ml d'eau distillée et 5 gouttes d'alizarine. Le distillat doit tomber directement dans ce mélange, la partie inférieure du réfrigérant étant immergée.

Chauffer le ballon à ébullition et lorsque le virage au violet de l'alizarine est amorcé, poursuivre encore la distillation pendant 10 minutes.

Séparer le ballon du réfrigérant.

Rincer l'appareil de distillation et recueillir les eaux de lavage dans le bécher.

Doser l'A.B.V.T. à l'aide de la solution d'acide sulfurique 0,1 N par le virage au jaune paille de l'alizarine.

(*) Le produit à base de silicone évitant la formation gênante de mousse permet un chauffage rapide, le ferrocyanure de potassium et l'acétate de zinc réalisent une défécation qui assure le blocage des protides.

En outre l'adjonction de quelques fragments de pierre ponce sulfurique régularise l'ébullition.